IDÉES • SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Parce que « la vie n'a pas de prix », il faut instaurer « la gratuité des péages pour les véhicules d'urgence prioritaires en intervention »

Alors que les tarifs des péages augmentent le 1er février, Fabien Matras, député LRM du Var, et plus de cent députés expliquent que les sociétés d'autoroutes pourraient arguer de préjudices financiers pour refuser la gratuité des péages pour les véhicules de pompiers, de SAMU ou de police.

Par Fabien Matras • Publié le 01 février 2019 à 15h46 - Mis à jour le 01 février 2019 à 15h46

Article réservé aux abonnés



« Les Françaises et les Français attendent que les sociétés d'autoroutes soient à la hauteur d'un modèle éthique et d'un développement économique renouvelé. » (Photo : Ancenis, péage sur l'autoroute 11.) ALAIN LE BOT / Photononstop

Tribune. Citoyens, professionnels, sénateurs, députés, ministres, sommes tous reconnaissants à nos forces de sécurité et de secours. Nous avons tous, à un moment de notre vie, ressenti et exprimé cette reconnaissance et cette gratitude à l'égard de celles et ceux qui sauvent nos vies et assurent notre sécurité au péril de la leur. Aujourd'hui comme hier, pas un, pas une, pour défendre l'acquittement des péages autoroutiers pour les véhicules d'intérêt général prioritaires en intervention. Quoi de plus naturel ?

Faire payer les taxes de péages autoroutiers aux véhicules de secours en intervention revient à fixer pour principe général la monétisation de la vie humaine. Fort de ce constat et à l'occasion de cette nouvelle mandature, le législateur a souhaité mettre fin à cette situation et a voté en novembre 2017, dans un large consensus, la gratuité des péages pour les véhicules d'urgence prioritaires en intervention.

Lire aussi | Autoroutes : le gouvernement demande aux concessionnaires un « geste » sur le prix des péages

Depuis, un Parlement et un gouvernement unanimes s'appliquent à construire le nouveau cadre légal. Or, aujourd'hui, il s'avère que pour appliquer la loi, l'Etat pourrait être tenu d'indemniser les sociétés d'autoroutes pour des questions de manque à gagner. Celles-ci pourraient arguer de préjudices financiers afin de ne pouvoir répondre aux conditions de mise en application du décret visant la gratuité des péages pour ces véhicules de pompiers, de SAMU, de police ou de gendarmerie. Et ce au regard de « difficultés contractuelles ».

Faire preuve d'exemplarité

Contrats, compensations financières, contraintes de rentabilité, dividendes, chiffre d'affaires... Autant d'impératifs et d'arguments qui s'entendent afin d'ancrer des politiques répondant au principe de réalité, mais qui doivent s'effacer devant l'urgence d'un appel à l'aide. Si le respect des contrats est un principe essentiel, nous devons néanmoins collectivement faire preuve d'exemplarité citoyenne. Particulièrement à l'heure où le peuple de France s'engage et participe à l'effort national de redressement et de transformation.

Lire aussi | Avant des hausses de péages, les sociétés d'autoroutes détaillent leurs propositions d'abonnements

Les Françaises et les Français attendent que les sociétés d'autoroutes soient à la hauteur d'un modèle éthique et d'un développement économique renouvelé. Il n'est pas question ici d'altruisme ou de philanthropie, mais simplement d'humanité. Le rôle et la place des entreprises dans l'espace public évoluent : leur vocation sociétale est désormais considérée comme une valeur ajoutée au profit de la communauté nationale. Notre modèle de sécurité intérieure et civile n'a pas d'égal dans le monde, il est donc juste d'affirmer qu'il n'a pas de prix.

En ce sens, ces sociétés doivent reconnaître le même caractère et le même traitement de gratuité des péages aux interventions des véhicules d'intérêt général prioritaires, que leurs opérations se déroulent sur le réseau des sociétés ou qu'ils soient empruntés pour porter secours partout ailleurs.

La détresse ne connaît pas les péages. La vie n'a pas de prix. Quel que soit le lieu de l'intervention, nous devons collectivement concourir aux opérations de secours.

Grégory Allione, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, et plus de cent parlementaires ont lu la tribune de Fabien Matras et appuient sa démarche.

Liste complète des signataires by on Scribd

TRIBUNE GRATUITÉ DES PÉAGES

- Fabien MATRAS, $8^{\text{ème}}$ circonscription du Var LAREM
- Grégory ALLIONE, Président de la Fédération Nationale des Sapeurspompiers de France
- Damien ABAD : 5^e circonscription de l'Ain Les Républicains
- Caroline ABADIE: 8e circonscription de l'Isère LAREM
- Delphine BAGARRY: 1ere circonscription des Alpes de Haute Provence - LAREM
- Erwan BALANANT: 8e circonscription du Finistère MODEM
- Xavier BATUT : 10° circonscription de la Seine-Maritime LAREM Valérie BAZIN-MALGRAS : 2° circonscription de 1'Aube -LR
- Aurore BERGÉ: 10e circonscription des Yvelines
- Porte-parole du groupe parlementaire et du mouvement la République en Marche - LAREM
- Grégory BESSON MOREAU: 1ere circonscription de l'Aube LAREM
- Emilie BONNIVARD : 3e circonscription de Savoie LR
- Aude BONO VANDORME : 1ere circonscription de l'Aisne LAREM
- Ian BOUCARD: 1ere circonscription du Territoire de Belfort-LR
- Pascale BOYER: 1ere circonscription des Hautes Alpes LAREM
- Yaël BRAUN PIVET, 5e circonscription des Yvelines
- Présidente de la Commission des lois Assemblée Nationale LAREM
- Xavier BRETON : 1ere circonscription de l'Ain LR Sylvain BRIAL : 1ere circonscription de Wallis et Futuna UDRL
- Guy BRICOUT: 18e circonscription du Nord UDRL
- Jean-Louis BRICOUT: 3e circonscription de l'Aisne PS
- Bernard BROCHAND: 8e circonscription des Alpes Maritimes LR
- Anne BRUGNERA : 4º circonscription du Rhône LAREM
- Bertrand BOUYX : 5e circonscription du Calvados LAREM
- Stéphane BUCHOU : 3º circonscription de la Vendée LAREM
- Anthony CELLIER: 3e circonscription du Gard LAREM
- Jean-François CESARINI: 1ere circonscription Vaucluse LAREM
- Annie CHAPELIER : 4º circonscription du Gard LAREM Paul CHRISTOPHE : 14º circonscription du Nord UDRL
- Jean-Charles COLAS-ROY: 2e circonscription de l'Isère LAREM
- Gilbert COLLARD: 2e circonscription du Gard RN
- Paul-André COLOMBANI: 2e circonscription du Corse du Sud
- Yves DANIEL: 6e circonscription de Loire Atlantique LAREM
- Typhanie DEGOIS: lere circonscription de Savoie LAREM
- Jennifer DE TEMMERMAN: 15e circonscription du Nord LAREM
- Christophe DI POMPEO: 3e circonscription du Nord LAREM
- Loïc DOMBREVAL: 2e circonscription des Alpes-Maritimes -
- LAREM
- Nicole DUBRÉ-CHIRAT: 6e circonscription du Maine et Loire -
- Stella DUPONT: 2e circonscription du Maine et Loire LAREM
- Sarah EL HAIRY: 5e circonscription de Loire-Atlantique Porte-parole du MODEM - MODEM
- $\textbf{M'jid} \ \textbf{EL} \ \textbf{GUERRAB} : \text{Français} \ \text{\'etablis} \ \text{de} \ \text{France} Libert\'e \ \text{et} \ \text{territoires}$
- Agnès FIRMIN LE BODO: 7e circonscription de Seine Maritime
- Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL: 2e circonscription des Alpes de Haute Provence - LAREM
 - orintion du hôna I

- Jean-Christophe LAGARDE : 5° circonscription de la Se Président du groupe parlementaire UDI, Agir et Indépendar
- Jean-Luc LAGLEIZE: 2ème circonscription de la Ha MODEM
- Fabien LAINÉ: lere circonscription des Landes MODEN
- François-Michel LAMBERT: 10e circonscription des Bou Liberté et Territoires
- Marie LEBEC: 4e circonscription des Yvelines LAREM
- Charlotte LECOCQ: 6e circonscription du Nord LAREN
- David LORION: 4e circonscription de la Réunion LR
- Véronique LOUWAGIE : 2º circonscription de l'Orne Ll Lise MAGNIER : 4e circonscription de la Marne - UDRL
- Jacques MARILOSSIAN: 7e circonscription des Hau
- Didier MARTIN : 1 ere circonscription de la Côte d'Or LA **Denis MASSEGLIA**: 5^e circonscription du Maine et Loire
- Sereine MAUBORGNE : 4e circonscription du Var LAR
- Stéphane MAZARS : 1ere circonscription de l'Aveyron I
- Emmanuelle MENARD : 6° circonscription de l'Hérault Frédérique MEUNIER : 2° circonscription de la Corrèze -Philippe MICHEL KLEISBAUER : 5° circonscription du

- Patricia MIRALLES: 1 ere circonscription de l'Hérault I
- Jean-Michel MIS: 2ème circonscription de la Loire LARE
- Jean-Baptiste MOREAU: 1 ere circonscription de la Creus
- Pierre MOREL A L'HUISSIER : 1 ere circonscription de Naïma MOUTCHOU : 4º circonscription du Val d'Oise
- Coordinatrice du groupe majoritaire Commission des Lois
- Cécile MUSCHOTTI: 2º circonscription du Var LAREM
- Christophe NAEGELEN: 3e circonscription des Vosges Xavier PALUSZKIEWICZ: 3e circonscription de Meurt
- LAREM Zivka PARK: 9e circonscription du Val d'Oise - LAREM
- Anne-Laurence PETEL: 14e circonscription des Bouch
- Maud PETIT: 4e circonscription du Val de Marne MOD
- Michèle PEYRON : 9e circonscription de Seine et Marne -Damien PICHEREAU: 1 ere circonscription de la Sarthe -
- Christine PIRES BEAUNE: 2e circonscription du Puy de I
- nationale Parti Socialiste PS Béatrice PIRON : 3e circonscription des Yvelines - LARE!
- Bérengère POLETTI : 1ere circonscription des Ardennes
- Benoit POTTERIE: 8e circonscription du Pas de Calais I
- Eric POULLIAT: 6e circonscription de la Gironde LARI
- Didier QUENTIN : 5e circonscription de la Charente Marit
- Richard RAMOS: 6e circonscription du Loiret MODEM Isabelle RAUCH: 9e circonscription de la Moselle - LARE
- Jean-Luc REITZER: 3e circonscription du Haut-Rhin LI
- Stéphanie RIST: 1ere circonscription du Loiret LAREM
- Marie Pierre RIXAIN : 4º circonscription de l'Essonne I
- Mireille ROBERT: 3e circonscription de l'Aude LAREN
- Laurianne ROSSI: 11e circonscription des Hauts de Sei ationale - I
- Fabien Matras (Député (LRM) du Var)